



## COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2018 A 14H à St Denis de Cabanne

### COMPTE RENDU

Date de convocation : 23/01/2018  
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

#### Membres présents (12) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
GROSDENIS Henri	(Charlieu Belmont Communauté)
ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
DUCARRE Henri	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté)
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MONTARDE Daniel	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

#### Excusés :

VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

#### Autre présent :

DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)
-------------------	--------------------------------

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 5 décembre 2017

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

2- Budget

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif 2017 est parcouru en détail (cf document annexé au compte rendu).

Il laisse apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT T	INVESTISSEMENT T
Dépenses :	568 574,25	306 661,38
Recettes :	585 932,47	417 288,81
Résultat de l'exercice 2017 :	17 358,22	110 627,43
Rappel du résultat de l'exercice 2016 :	149 874,09	-72 284,60
Part affectée à l'investissement 2017 :	0,00	
<b>Résultat de clôture 2017</b>		
tenant compte du résultat 2016 :	<b>167 232,31</b>	<b>38 342,83</b>
Report en dépenses (RAR 2017) :		0,00
Report en recettes (RAR 2017) :		175 889,70
Résultats de clôture réels :	167 232,31	214 232,53

**Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité des présents.**

Il est proposé d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Report en recettes de fonctionnement : 167 232,31€ au compte 002
- Report en recettes d'investissement : 38 342,83€ au compte 001

**Cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des présents.**

- BUDGET 2018

La proposition budgétaire est présentée en détail aux délégués (cf. document annexé au compte rendu, présentant la ventilation par codes analytiques afin de distinguer les montants réels de chaque opération).

Elle s'établit globalement ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	716 816,87 euros	716 816,87 euros
Investissement	1 006 217,66 euros	1 006 217,66 euros
TOTAL	1 723 034,53 euros	1 723 034,53 euros

**Les délégués adoptent le budget 2018 à l'unanimité.**

### 3- Achat des locaux à Pouilly

- Autorisation d'achat sous forme d'un acte de vente administratif

Signature de l'acte par le 1<sup>er</sup> vice président / authentification de l'acte par le président

Montant de l'acquisition :

Prix : 112 000€

Notaire / Frais de vente : 3 000€

Notaire / Frais de mise en place des garanties : 2040€

Travaux : 54 000 €TTC

Mobilier : 6 200 €TTC

Extincteurs : 800 €TTC

TOTAL 178 040 €TTC

***Les délégués approuvent à l'unanimité l'achat du local pour établir le siège du SYMISOA.***

- Signature du contrat de prêt

165 000 € sur 180 mois (15 ans)

Taux : 1.21%

Amortissement du capital constant

Frais de dossier : 165€

***Les délégués approuvent à l'unanimité la signature du prêt dans les conditions exposées.***

- Informations pratiques

Déménagement des bureaux : 12 et 13 février

Démarrage des travaux : 12 février

Emménagement équipe rivière : mi-avril au plus tard

### 4- Modification des statuts

Suite aux diverses réunions de travail avec les élus, et aux échanges avec les services de l'état (DDT – préfectures), une modification des statuts pour prendre la compétence GEMAPI et modifier le siège du SYMISOA est proposée dans les termes suivants :

***Proposition de modification de l'article 2 (compétences) pour la prise de compétence GEMAPI***

### **Compétence GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

Le SYMISOA exerce à l'échelle du bassin versant du Sornin, pour le compte de ses membres, la compétence GEMAPI, telle que définie au L211-7 du code de l'environnement, qui recouvre :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

*Rentre dans le cadre de cette compétence l'activité du syndicat sur les différentes missions suivantes :*

#### **Réduction de la vulnérabilité aux inondations**

- les études générales visant à la gestion du risque inondation et des zones d'expansion de crues à l'échelle du bassin versant ou des sous bassins versants

- Gestion des systèmes d'endiguement existants :

- gestion, surveillance et entretien du système d'endiguement suivant : digue du Bézo, située le long du Bézo à Charlieu (n° SIOUH : FRD0420035)
- régularisation du système d'endiguement, réalisation de l'étude de danger
- suppression ou déplacement de digues

• Le cas échéant, réalisation d'études et travaux pour la réalisation d'ouvrages nouveaux ou d'aménagements (zones d'expansion, retenues, autres aménagements hydrauliques) pour la protection ou la prévention contre les inondations, et la gestion des ouvrages ou aménagements ainsi réalisés.

• Information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque inondation, entretenir la mémoire des événements passés ...

### **Préservation, entretien, restauration des milieux aquatiques, en vue de préserver/restaurer le bon état des eaux, ou de concourir à la réduction de l'aléa inondation**

Les travaux d'entretien et de restauration réalisés par le SYMISOA s'inscrivent exclusivement dans le cadre de l'intérêt général. Ils ne sont pas systématiques sur tous les linéaires, mais suivent des plans de gestion et des programmes définis à l'échelle du bassin versant, afin de concourir aux objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

#### **Ils comportent :**

- surveillance, entretien, restauration de la ripisylve, du lit mineur, des berges et des annexes fluviales
- entretien et restauration des fonctionnalités du lit majeur (expansion des crues, continuité latérale et enveloppes de mobilité latérale du cours d'eau)
- restauration de la continuité écologique : études et travaux d'intérêt général, appui technique et administratif aux propriétaires d'ouvrages,
- surveillance, entretien et restauration des zones humides propriété du syndicat ou de ses membres, appui à la gestion des zones humides privées en partenariat avec les cellules d'assistance technique zones humides
- maîtrise d'ouvrage d'études globales à l'échelle du bassin versant ou de tronçons de cours d'eau; élaboration et animation de programmes d'action (contrat de milieu, ...)

### **Autres compétences**

Il s'agit de missions mises en œuvre au titre de l'intérêt général, parallèlement aux obligations imposées aux propriétaires.

#### **Surveillance et gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau**

- Lutte contre les pollutions diffuses : animation, coordination, conseil et appui technique auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers...
- Appui technique aux projets d'urbanisme sur les questions liées à l'eau
- Etudes et travaux touchant au suivi et à la préservation de la biodiversité : suivi des espèces, gestion des espèces protégées ou des espèces envahissantes, poissons migrateurs...
- Suivi de l'hydrologie et de la qualité de l'eau

#### **Animation, communication**

- Animation et maîtrise d'ouvrage des outils de gestion ou de planification
- Sensibilisation et appui technique auprès des élus
- Communication générale, information de la population, actions pédagogiques

#### **Prestations à la demande**

Le syndicat peut assurer, dans le cadre de ses compétences et dans le respect des règles des marchés publics, des prestations à la demande et pour le compte de ses membres et d'établissements publics ou collectivités territoriales non membres. Le champ territorial de l'autorisation de conventionner est fixé aux 3 départements limitrophes du bassin versant (Loire, Saône et Loire et Rhône).

### ***Proposition de modification de l'article 3 (siège du syndicat)***

Le siège du syndicat est fixé 321 rue de Marcigny 42720 POUILLY SOUS CHARLIEU.

***Les délégués approuvent à l'unanimité cette modification statutaire.***

## 5- Questions diverses

### - Modification du tableau des effectifs

Suppression d'un poste d'adjoint administratif et création d'un poste d'adjoint administratif principal pour permettre un avancement de grade.

***Les délégués approuvent à l'unanimité cette modification du tableau des effectifs***

### - Point sur les travaux en cours

- i. plantations sur le Pontbrenon : terminées à la fin de la semaine
- ii. travaux d'entretien : une campagne d'entretien par l'équipe du syndicat va démarrer dès la semaine prochaine.
- iii. Information sur les négociations dans le Haut Beaujolais pour la mise en défens des berges sur le Sornin de Aigueperse : les discussions sont très difficiles. Refus de principe pour l'instant. Les élus proposent d'organiser une réunion en mairie en y associant la fédération de pêche, l'AAPPMA, les élus et le SYMISOA pour présenter à nouveau les enjeux et essayer de relancer les discussions.

**Le prochain comité syndical est fixé au 22 mars à 14h30 dans les nouveaux locaux à Pouilly/Charlieu.**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.*

Compte rendu affiché le :  
01/02/2018

